

REPUBLIQUE DU NIGER
FRATERNITE-TRAVAIL-PROGRES
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Niamey, le **07 JUIN 2021**

Ecole des Mines, de l'Industrie et de la Géologie (EMIG)

Direction du CEA_EM-EMIG

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N°002/2021/EMIG/DCEA_EM-EMIG

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés de L'Ecole des Mines, de l'Industrie et de la Géologie (EMIG) publié dans **le Journal « Le Sahel »**

N° 10071 du mercredi 10 février 2021.

2. L'Ecole des Mines, de l'Industrie et de la Géologie (EMIG) a obtenu des fonds de la Banque Mondiale pour le financement de son Centre Emergent Environnement Minier et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché relatif à la réhabilitation de 120 chambres au profit du dit centre.

3. L'Ecole des Mines, de l'Industrie et de la Géologie (EMIG) sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux suivants, répartis en deux (02) lots comme suit :

Lot 1	Réhabilitation de 120 chambres
Lot 2	Equipement de 120 chambres

4. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert direct tel que défini aux articles 29 à 39 du Code des Marchés publics, et ouvert à tous les candidats éligibles.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du Responsable de passation des marchés du Centre CEA_EM-EMIG, **porte A 112** du bâtiment administratif de l'EMIG, du lundi au jeudi de 8h à 17h et le vendredi de 8h à 12h et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessus.

6. Les exigences en matière de qualifications sont :

Sur le plan technique

- être une entreprise disposant d'un agrément national BTP 2^{ème} catégorie au moins;
- Disposer de matériel technique adéquat pour l'exécution des travaux ;
- Avoir un personnel qualifié et expérimenté ;

Sur le plan financier,

- fournir la preuve de sa capacité financière matérialisée par une ligne de crédit inconditionnelle et irrévocable par lot, délivrée par une banque reconnue et couvrant au moins 50% du montant de l'offre pour le lot ;

Voir les formulaires de qualification pour les informations détaillées.

7. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier d'Appel d'offres complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement d'une somme non remboursable de **Deux Cent Mille (200 000) FCFA** auprès du Responsable de passation des marchés du Centre CEA_EM-EMIG, **porte A 112** du bâtiment administratif de l'EMIG. Le Dossier d'Appel d'offres sera directement remis au candidat lors de l'achat.

8. Les offres devront être soumises à la Direction des Moyens Généraux et de la Cité, auprès du Responsable de passation des marchés du Centre CEA_EM-EMIG, **porte A 112** du bâtiment administratif de l'EMIG au plus tard le **vendredi 09 juillet 2021 à 09 heures**. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

9. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant, en FCFA, de :

- Lot 1: 1 184 288 FCFA
- Lot 2: 861 632 FCFA

10. Les candidats resteront engagés par leur offre pendant une période de **120 jours** à compter de la date limite du dépôt des offres comme spécifié au point 19.1 des IC et au DPAO.

11. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis le **vendredi 09 juillet 2021 à 10 heures** dans la salle de Réunion de l'EMIG.


Le Directeur Général

Dr-Ing OUSMAN Mahamadou

Attestation d'engagement

(DAO N° 002/2021/EMIG | DCEA-EM-EMIG)

Je soussigné :

Prénom et Nom de l'agent : Amadou Abdoulaye

Structure : EMIG - CEA

Fonction : RPM CEA

N° Matricule : 022/98

A l'attention de Monsieur le... Directeur Général de l'EMIG

En tant qu'agent impliqué dans le système de passation des marchés publics et des délégations de service public, reconnais avoir bien pris connaissance des dispositions du Code d'Ethique en matière de Marchés Publics et des délégations de service public adopté par décret n° 2011-688/PRN/PM du 29 décembre 2011, notamment, celles relatives aux obligations des agents public participant aux activités de la passation, d'exécution et de contrôle de la commande public ainsi qu'aux infractions et sanctions qu'ils encourent.

Je note, en particulier, que les agents publics :

- (i) Doivent préserver la confidentialité des informations dont ils ont connaissance et s'interdire de divulguer toute information sur un marché public, une délégation de service public ou sur un candidat à une commande publique ;
- (ii) Signaler toute situation qui les mettrait en conflit d'intérêt et notifier leur désistement de manière formelle ;
- (iii) S'interdire d'échanger leurs services contre des gains en espèces ou en nature. Je note également qu'en cas de manquement aux dispositions du code d'éthique, les agents publics :
- (iv) Encourent des sanctions disciplinaires et pénales prévues par les lois et règlements en vigueur, s'ils sont reconnus coupables d'infraction à la réglementation ou de complicité d'actes de corruption.

Fait à Niamey, le 09/07/2021

Signature :



Attestation d'engagement

(DAO N° 008 / 2021 / EMIG / DCEA - EM - EMIG)

Je soussigné :

Prénom et Nom de l'agent : Moussa Dan Dière Bachir

Structure : EMIG

Fonction : Responsable Formation CEA

N° Matricule :

A l'attention de Monsieur le Directeur Général

En tant qu'agent impliqué dans le système de passation des marchés publics et des délégations de service public, reconnais avoir bien pris connaissance des dispositions du Code d'Ethique en matière de Marchés Publics et des délégations de service public adopté par décret n° 2011-688/PRN/PM du 29 décembre 2011, notamment, celles relatives aux obligations des agents public participant aux activités de la passation, d'exécution et de contrôle de la commande public ainsi qu'aux infractions et sanctions qu'ils encourent.

Je note, en particulier, que les agents publics :

- (i) Doivent préserver la confidentialité des informations dont ils ont connaissance et s'interdire de divulguer toute information sur un marché public, une délégation de service public ou sur un candidat à une commande publique ;
- (ii) Signaler toute situation qui les mettrait en conflit d'intérêt et notifier leur désistement de manière formelle ;
- (iii) S'interdire d'échanger leurs services contre des gains en espèces ou en nature. Je note également qu'en cas de manquement aux dispositions du code d'éthique, les agents publics :
- (iv) Encourent des sanctions disciplinaires et pénales prévues par les lois et règlements en vigueur, s'ils sont reconnus coupables d'infraction à la réglementation ou de complicité d'actes de corruption.

Fait à Niamey, le 09/17/21

Signature :



Attestation d'engagement

(DAO N°002/2021/EMIG/DCEA-EM-EMIG)

Je soussigné :

Prénom et Nom de l'agent : M^{me} Aïssa Soumaïla

Structure : DMP/DSP/MESR

Fonction : Chef de Division passation des Marchés Publics

N° Matricule : 112899/-

A l'attention de Monsieur le Directeur Général de l'EMIG.....

En tant qu'agent impliqué dans le système de passation des marchés publics et des délégations de service public, reconnais avoir bien pris connaissance des dispositions du Code d'Ethique en matière de Marchés Publics et des délégations de service public adopté par décret n° 2011-688/PRN/PM du 29 décembre 2011, notamment, celles relatives aux obligations des agents public participant aux activités de la passation, d'exécution et de contrôle de la commande public ainsi qu'aux infractions et sanctions qu'ils encourent.

Je note, en particulier, que les agents publics :

- (i) Doivent préserver la confidentialité des informations dont ils ont connaissance et s'interdire de divulguer toute information sur un marché public, une délégation de service public ou sur un candidat à une commande publique ;
- (ii) Signaler toute situation qui les mettrait en conflit d'intérêt et notifier leur désistement de manière formelle ;
- (iii) S'interdire d'échanger leurs services contre des gains en espèces ou en nature. Je note également qu'en cas de manquement aux dispositions du code d'éthique, les agents publics ;
- (iv) Encourent des sanctions disciplinaires et pénales prévues par les lois et règlements en vigueur, s'ils sont reconnus coupables d'infraction à la réglementation ou de complicité d'actes de corruption.

Fait à Niamey, le 09/07/2021

Signature :



Attestation d'engagement

(DAO N° 002/2021/EMIG/DCEA-ET-EMIG)

Je soussigné :

Prénom et Nom de l'agent : Maître Bouley Issoufou

Structure :

Fonction : Huissier

N° Matricule :

A l'attention de Monsieur le... Directeur général de l'EMIG

En tant qu'agent impliqué dans le système de passation des marchés publics et des délégations de service public, reconnais avoir bien pris connaissance des dispositions du Code d'Ethique en matière de Marchés Publics et des délégations de service public adopté par décret n° 2011-688/PRN/PM du 29 décembre 2011, notamment, celles relatives aux obligations des agents public participant aux activités de la passation, d'exécution et de contrôle de la commande public ainsi qu'aux infractions et sanctions qu'ils encourent.

Je note, en particulier, que les agents publics :

- (i) Doivent préserver la confidentialité des informations dont ils ont connaissance et s'interdire de divulguer toute information sur un marché public, une délégation de service public ou sur un candidat à une commande publique ;
- (ii) Signaler toute situation qui les mettrait en conflit d'intérêt et notifier leur désistement de manière formelle ;
- (iii) S'interdire d'échanger leurs services contre des gains en espèces ou en nature. Je note également qu'en cas de manquement aux dispositions du code d'éthique, les agents publics ;
- (iv) Encourent des sanctions disciplinaires et pénales prévues par les lois et règlements en vigueur, s'ils sont reconnus coupables d'infraction à la réglementation ou de complicité d'actes de corruption.

Fait à Niamey, le 03 juillet 2021

Signature :



Attestation d'engagement

(DAO N° 002/2021/EMIG/DGEA-EM-EMIG)

Je soussigné :

Prénom et Nom de l'agent : SALEY Mahamadou

Structure : EMIG

Fonction : Ingenieur Génie Civil, Chargé des infrastructures

N° Matricule : 067/09

A l'attention de **Monsieur le**.....Directeur Général de l'EMIG.....

En tant qu'agent impliqué dans le système de passation des marchés publics et des délégations de service public, reconnais avoir bien pris connaissance des dispositions du Code d'Ethique en matière de Marchés Publics et des délégations de service public adopté par décret n° 2011-688/PRN/PM du 29 décembre 2011, notamment, celles relatives aux obligations des agents public participant aux activités de la passation, d'exécution et de contrôle de la commande public ainsi qu'aux infractions et sanctions qu'ils encourent.

Je note, en particulier, que les agents publics :

- (i) Doivent préserver la confidentialité des informations dont ils ont connaissance et s'interdire de divulguer toute information sur un marché public, une délégation de service public ou sur un candidat à une commande publique ;
- (ii) Signaler toute situation qui les mettrait en conflit d'intérêt et notifier leur désistement de manière formelle ;
- (iii) S'interdire d'échanger leurs services contre des gains en espèces ou en nature. Je note également qu'en cas de manquement aux dispositions du code d'éthique, les agents publics ;
- (iv) Encourent des sanctions disciplinaires et pénales prévues par les lois et règlements en vigueur, s'ils sont reconnus coupables d'infraction à la réglementation ou de complicité d'actes de corruption.

Fait à Niamey, le 10/07/2021

Signature :



Attestation d'engagement

(DAO N° 002/2021/EMIG/DCEA-EM-EMIG)

Je soussigné : Il.

Prénom et Nom de l'agent : Oumarou Abdou Alououstapha

Structure : MES

Fonction : SPT

N° Matricule : 133 405/L

A l'attention de Monsieur le.....Ag. de l'EMIG.....

En tant qu'agent impliqué dans le système de passation des marchés publics et des délégations de service public, reconnais avoir bien pris connaissance des dispositions du Code d'Ethique en matière de Marchés Publics et des délégations de service public adopté par décret n° 2011-688/PRN/PM du 29 décembre 2011, notamment, celles relatives aux obligations des agents public participant aux activités de la passation, d'exécution et de contrôle de la commande public ainsi qu'aux infractions et sanctions qu'ils encourent.

Je note, en particulier, que les agents publics :

- (i) Doivent préserver la confidentialité des informations dont ils ont connaissance et s'interdire de divulguer toute information sur un marché public, une délégation de service public ou sur un candidat à une commande publique ;
- (ii) Signaler toute situation qui les mettrait en conflit d'intérêt et notifier leur désistement de manière formelle ;
- (iii) S'interdire d'échanger leurs services contre des gains en espèces ou en nature. Je note également qu'en cas de manquement aux dispositions du code d'éthique, les agents publics ;
- (iv) Encourent des sanctions disciplinaires et pénales prévues par les lois et règlements en vigueur, s'ils sont reconnus coupables d'infraction à la réglementation ou de complicité d'actes de corruption.

Fait à Niamey, le 10/07/2021

Signature :



Attestation d'engagement

(DAO N° 002/2021/ETIG/DCEA-ET-ETIG)

Je soussigné : Neumeeni,

Prénom et Nom de l'agent : Issoufou Abdou Neumeeni

Structure : EMIC

Fonction : chef service Interieur, Maintenance et de la Cible

N° Matricule : 046101

A l'attention de Monsieur le..... Dir de l'ETIG.....

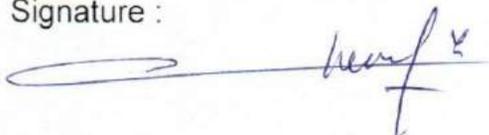
En tant qu'agent impliqué dans le système de passation des marchés publics et des délégations de service public, reconnais avoir bien pris connaissance des dispositions du Code d'Ethique en matière de Marchés Publics et des délégations de service public adopté par décret n° 2011-688/PRN/PM du 29 décembre 2011, notamment, celles relatives aux obligations des agents public participant aux activités de la passation, d'exécution et de contrôle de la commande public ainsi qu'aux infractions et sanctions qu'ils encourent.

Je note, en particulier, que les agents publics :

- (i) Doivent préserver la confidentialité des informations dont ils ont connaissance et s'interdire de divulguer toute information sur un marché public, une délégation de service public ou sur un candidat à une commande publique ;
- (ii) Signaler toute situation qui les mettrait en conflit d'intérêt et notifier leur désistement de manière formelle ;
- (iii) S'interdire d'échanger leurs services contre des gains en espèces ou en nature. Je note également qu'en cas de manquement aux dispositions du code d'éthique, les agents publics :
- (iv) Encourent des sanctions disciplinaires et pénales prévues par les lois et règlements en vigueur, s'ils sont reconnus coupables d'infraction à la réglementation ou de complicité d'actes de corruption.

Fait à Niamey, le 10/07/2021

Signature :



Attestation d'engagement

(DAO N° 002/2021/EMIG(DCEA-EM-EMIG))

Je soussigné :

Prénom et Nom de l'agent : BOUKARI HAROUNA
Structure : EMIG
Fonction : Directeur Adjoint du centre (CEA)
N° Matricule : 029/99
A l'attention de **Monsieur le** Directeur Général.....

En tant qu'agent impliqué dans le système de passation des marchés publics et des délégations de service public, reconnais avoir bien pris connaissance des dispositions du Code d'Ethique en matière de Marchés Publics et des délégations de service public adopté par décret n° 2011-688/PRN/PM du 29 décembre 2011, notamment, celles relatives aux obligations des agents public participant aux activités de la passation, d'exécution et de contrôle de la commande public ainsi qu'aux infractions et sanctions qu'ils encourent.

Je note, en particulier, que les agents publics :

- (i) Doivent préserver la confidentialité des informations dont ils ont connaissance et s'interdire de divulguer toute information sur un marché public, une délégation de service public ou sur un candidat à une commande publique ;
- (ii) Signaler toute situation qui les mettrait en conflit d'intérêt et notifier leur désistement de manière formelle ;
- (iii) S'interdire d'échanger leurs services contre des gains en espèces ou en nature. Je note également qu'en cas de manquement aux dispositions du code d'éthique, les agents publics :
- (iv) Encourent des sanctions disciplinaires et pénales prévues par les lois et règlements en vigueur, s'ils sont reconnus coupables d'infraction à la réglementation ou de complicité d'actes de corruption.

Fait à Niamey, le 09/10/2021

Signature :



✓ décret déposé (Nouveau 2018)
n° 2018-496 | PRN | PN du 20 juillet 2018
partant Code Ethique et de déontologie de la
NFI DSSP.



AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL

N°002/2021/EMIG/DCEA_EM-EMIG



1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés de L'Ecole des Mines, de l'Industrie et de la Géologie (EMIG) publié dans le Journal « **Le Sahel** » N° 10071 du mercredi 10 février 2021.

2. L'Ecole des Mines, de l'Industrie et de la Géologie (EMIG) a obtenu des fonds de la Banque Mondiale pour le financement de son Centre Emergent Environnement Minier et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché relatif à la **réhabilitation de 120 chambres au profit du dit centre.**

3. L'Ecole des Mines, de l'Industrie et de la Géologie (EMIG) sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux suivants, répartis en deux (02) lots comme suit :

Lot 1	Réhabilitation de 120 chambres
Lot 2	Equipement de 120 chambres

4. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert direct tel que défini aux articles 29 à 39 du Code des Marchés publics, et ouvert à tous les candidats éligibles.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du **Responsable de passation des marchés du Centre CEA_EM-EMIG, porte A 112 du**

bâtiment administratif de l'EMIG, du lundi au jeudi de 8h à 17h et le vendredi de 8h à 12h et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessus.

6. Les exigences en matière de qualifications sont :

Sur le plan technique

- être une entreprise disposant d'un agrément national BTP 2ème catégorie au moins;
- Disposer de matériel technique adéquat pour l'exécution des travaux ;
- Avoir un personnel qualifié et expérimenté ;

Sur le plan financier,

- fournir la preuve de sa capacité financière matérialisée par une ligne de crédit inconditionnelle et irrévocable par lot, délivrée par une banque reconnue et couvrant au moins 50% du montant de l'offre pour le lot ;

Voir les formulaires de qualification pour les informations détaillées.

7. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier d'Appel d'offres complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement d'une somme non remboursable de **deux cent mille (200 000) FCFA** auprès du **Responsable de passation des marchés du Centre CEA_EM-EMIG, porte A 112 du bâtiment administratif**

de l'EMIG. Le Dossier d'Appel d'offres sera directement remis au candidat lors de l'achat.

8. Les offres devront être soumises à la **Direction des Moyens Généraux et de la Cité, auprès du Responsable de passation des marchés du Centre CEA_EM-EMIG, porte A 112 du bâtiment administratif de l'EMIG au plus tard le vendredi 09 juillet 2021 à 09 heures.** Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

9. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant, en FCFA, de :

- Lot 1: 1 184 288 FCFA
- Lot 2: 861 632 FCFA

10. Les candidats resteront engagés par leur offre pendant une période de **120 jours** à compter de la date limite du dépôt des offres comme spécifié au point 19.1 des IC et au DPAO.

11. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis **le vendredi 09 juillet 2021 à 10 heures dans la salle de Réunion de l'EMIG.**

Le Directeur Général
Dr-Ing OUSMAN Mahamadou

République du Niger
Ministère des Finances
Direction Générale du Contrôle des
Marchés Publics et des Engagements Financiers
Contrôleur des Marchés Publics et des Engagements
Financiers auprès du Ministère de l'Enseignement
Supérieur et de la Recherche

Niamey, le 26 JUIL 2021

N° MF/DGCMP/EF

000045

LE Contrôleur des marchés publics
Et des engagements financiers

A

Monsieur le directeur Général de
L'EMIG

Objet : Avis de non objection

Ref : B/E N° 017/2021/EMIG/CEA du 15/07/2021

Par lettre citée en référence, vous me demandiez l'avis de conformité sur les résultats des travaux d'attribution de la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres relatives au dossier d'appel d'offre ouvert national pour des travaux de *réhabilitation de 120 chambres et leur équipement en deux (2) lots* au profit de l'EMIG.

Après examen des éléments versés dans le dossier, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que ces résultats ne suscitent aucune observation particulière de notre part.

Par conséquent, en vertu du principe d'imputabilité à la personne responsable du marché et conformément au *Décret N°2016-641/PRN/PM du 1^{er} décembre 2016 portant code des Marchés publics et des engagements de service public et au Décret N° 2014-070/PRN/MF du 12 février 2014, fixant les attributions des contrôleurs des marchés publics et des engagements financiers*, je n'ai aucune objection à ce que ce marché soit attribué à

L'Entreprise YOUSSEF HAMED ABDOULAYE lot N°1 pour un montant de cinquante un millions deux cent quarante un mille quatre cents (51 241 400) francs TTC avec un délai d'exécution de deux (02) mois,

L'Entreprise ABOUBACAR IBRAHIM BADO lot N° 2 pour un montant de trente-six millions deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent soixante (36 299 760) francs TTC avec un délai de livraison d'un (01) mois

Veillez recevoir monsieur le directeur, l'expression de mes salutations les meilleures.

ABDOU ATTAHIROU
LE C.M.P./E.F.
Abdou Attahirou
(A.A.)
MINISTRE DES FINANCES



REPUBLIQUE DU NIGER
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

ECOLE DES MINES, DE L'INDUSTRIE ET DE LA GEOLOGIE (EMIG)

Niamey, le

31 MAI 2021

/-)

Monsieur le Contrôleur des Marchés
Publics et des Engagements Financiers
MES/R

NIAMEY.

BORDEREAU D'ENVOI N° ⁰⁰⁷ _____ /2021/EMIG

DESIGNATION DES PIECES	NOMBRE	OBSERVATIONS
- Copie du plan Prévisionnel initial de Passation des Marchés Publics (PPM 2021)	01	Pour avis de conformité
- Projet DOSSIER D'APPEL D'OFFRES Travaux de Réhabilitation de 120 chambres au profit du Centre CEA_EM-EMIG	01	



Le Directeur Général

Dr Ing OUSMAN MAHAMADOU



REPUBLIQUE DU NIGER
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

ECOLE DES MINES, DE L'INDUSTRIE ET DE LA GEOLOGIE (EMIG)

Niamey, le 15 JUL 2021

A

Monsieur le Contrôleur des Marchés
Publics et des Engagements Financiers
du Ministère de l'Enseignement
Supérieur et de la Recherche

017

BORDEREAU D'ENVOI N° _____/2021/EMIG/DCEA

Désignation des pièces	Nombre	Observation
- Une copie du DAO :	01	
- Une copie de l'avis de conformité du DAO ;	01	
- Copie de l'avis de publicité ;	01	
- Copie du support de publicité ;		
- Les offres des soumissionnaires ;	14	Pour avis de conformité
- Une copie de la décision portant création, composition et attributions de la Commission Ad' hoc d'ouverture des plis et d'adjudication ;	01	
- Une copie de la décision portant création, composition et attributions du Comité d'Experts Indépendant ;	01	
- Attestations d'engagement des membres de la commission et du comité ;	08	
- Le procès-verbal d'ouverture des plis ;	01	
- BE de transmission des résultats du dépouillement au comité des experts indépendants ;	01	
- Le rapport d'analyse et d'évaluation des offres du comité des experts ;	01	
- Le PV d'adjudication provisoire.	01	
- Listes de Présence	04	

Le Directeur Général

Dr Ing OUSMAN MAHAMADOU



REPUBLIQUE DU NIGER
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE



ECOLE DES MINES, DE L'INDUSTRIE ET DE LA GEOLOGIE (EMIG)

Niamey, le 27 JUIL 2021

048



N° _____ /2021/EMIG/DCEA_EM-EMIG

LE DIRECTEUR GENERAL

A

Monsieur le Directeur
de l'Entreprise YOUSOUF
AHMED ABDOULAYE
Niamey-Niger

Niamey-Niger

Objet : Notification provisoire d'attribution de marché.

Réf : AON N°002/2021/EMIG/DCEA_EM-EMIG

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous notifier que vous êtes attributaire provisoire du lot 1 du marché par AON N°002/2021/EMIG/DCEA_EM-EMIG, relatif à la réhabilitation de 120 chambres pour le compte du CEA_EM-EMIG, sur financement de l'IDA pour un montant toutes taxes comprises de **Cinquante Un Millions Deux Cent Quarante Un Mille Quatre Cent (51 241 400) FCFA**, avec un délai d'exécution de deux (2) mois, à partir de la date de la notification définitive.

Veillez agréer, Madame la Directrice, l'assurance de mes salutations distinguées.



Dr-ing OUSMAN MAHAMADOU

REPUBLIQUE DU NIGER
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE



ECOLE DES MINES, DE L'INDUSTRIE ET DE LA GEOLOGIE (EMIG)

Niamey, le 27 JUL 2021

049



N° _____ /2021/EMIG/DCEA_EM-EMIG

LE DIRECTEUR GENERAL

A

Monsieur le Directeur
de l'Entreprise
ABOUBACAR IBRAHIM
BADO SARLU

Niamey-Niger

A^e **Objet** : Notification provisoire d'attribution de marché.

Réf : AOOD N°002/2021/EMIG/DCEA_EM-EMIG

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous notifier que vous êtes attributaire provisoire du lot 2 du marché par AOOD N°002/2021/EMIG/DCEA_EM-EMIG, relatif à la réhabilitation de 120 chambres pour le compte du CEA_EM-EMIG, sur financement de l'IDA pour un montant toutes taxes comprises de **Trente Six Millions Deux Cent Quatre Vingt dix Neuf Mille Sept Cent Soixante (36 299 760) FCFA, avec un délai d'exécution d'un (1) mois, à partir de la date de la notification définitive.**

Veuillez agréer, Madame la Directrice, l'assurance de mes salutations distinguées.



Dr-ing OUSMAN MAHAMADOU

REPUBLIQUE DU NIGER
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE



ECOLE DES MINES, DE L'INDUSTRIE ET DE LA GEOLOGIE (EMIG)

Niamey, le 09 AOÛT 2021

06 4
N° _____ /2021/DG/EMIG/DCEA-EM_EMIG

LE DIRECTEUR GENERAL

/-)

Monsieur le Directeur
de l'Entreprise Youssouf
Hamed Abdoulaye

Objet : Notification définitive du Marché
Réf : AON N°002/2021/EMIG/DCEA_EM-EMIG

Monsieur le Directeur,

La présente a pour but de vous notifier l'attribution définitive du Marché relatif à la réhabilitation de 120 chambres (**lot 1**) au profit du CEA_EM-EMIG pour le compte de l'Ecole des Mines, de l'Industrie et de la Géologie, sur financement de l'IDA. Ce marché d'un montant de **Cinquante un millions deux cent quarante un mille quatre cent (51 241 400) FCFA TTC**, a été approuvé le **05 août 2021**.

Ainsi, ai-je l'honneur de vous informer que la présente notification tient lieu d'un ordre de service à démarrer les prestations.

Par conséquent, vous êtes autorisé à exécuter le marché dès réception de cette notification conformément à votre offre.

Veuillez agréer Monsieur le Directeur, l'assurance de mes salutations distinguées.



Dr-ing OUSMAN MAHAMADOU



REPUBLIQUE DU NIGER
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

ECOLE DES MINES, DE L'INDUSTRIE ET DE LA GEOLOGIE (EMIG)

Niamey, le 02 SEPT 2021

067

N° _____ /2021/DG/EMIG/DCEA-EM_EMIG

LE DIRECTEUR GENERAL p.i

/-)

Monsieur le Directeur
de l'Entreprise ABOUBACAR
IBRAHIM BADO.SARLU (I.A.B)

Objet : Notification définitive du Marché
Réf : AON N°002/2021/EMIG/DCEA_EM-EMIG

Monsieur le Directeur,

La présente a pour but de vous notifier l'attribution définitive du Marché relatif à la réhabilitation de 120 chambres (**lot 2**) au profit du CEA_EM-EMIG pour le compte de l'Ecole des Mines, de l'Industrie et de la Géologie, sur financement de l'IDA. Ce marché d'un montant de **trente-six millions deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent soixante (36 299 760) FCFA TTC**, a été approuvé le **1^{er} septembre 2021**.

Ainsi, ai-je l'honneur de vous informer que la présente notification tient lieu d'un ordre de service à démarrer les prestations.

Par conséquent, vous êtes autorisé à exécuter le marché dès réception de cette notification conformément à votre offre.

Veuillez agréer Monsieur le Directeur, l'assurance de mes salutations distinguées.



BOUKARI HAROUNA

REPUBLIQUE DU NIGER
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE



ECOLE DES MINES, DE L'INDUSTRIE ET DE LA GEOLOGIE (EMIG)

Niamey, le

02 SEPT 2021

067

N° _____ /2021/DG/EMIG/DCEA-EM_EMIG

LE DIRECTEUR GENERAL p.i

/-)

Monsieur le Directeur
de l'Entreprise ABOUBACAR
IBRAHIM BADO.SARLU (I.A.B)

*A*²
Objet : Notification définitive du Marché
Réf : AON N°002/2021/EMIG/DCEA_EM-EMIG

Monsieur le Directeur,

La présente a pour but de vous notifier l'attribution définitive du Marché relatif à la réhabilitation de 120 chambres (lot 2) au profit du CEA_EM-EMIG pour le compte de l'Ecole des Mines, de l'Industrie et de la Géologie, sur financement de l'IDA. Ce marché d'un montant de **trente-six millions deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent soixante (36 299 760) FCFA TTC**, a été approuvé le **1^{er} septembre 2021**.

Ainsi, ai-je l'honneur de vous informer que la présente notification tient lieu d'un ordre de service à démarrer les prestations.

Par conséquent, vous êtes autorisé à exécuter le marché dès réception de cette notification conformément à votre offre.

Veillez agréer Monsieur le Directeur, l'assurance de mes salutations distinguées.



ECOLE DES MINES, DE L'INDUSTRIE
ET DE LA GEOLOGIE (EMIG)

Direction du CEA_EM-EMIG

Commission Ad' hoc d'Ouverture des Plis et d'Attribution des marchés relatifs à l'acquisition du matériel roulant neuf au profit du CEA de l'EMIG.

PROCES VERBAL D'ADJUDICATION PROVISOIRE

(Appel d'offres ouvert national n°002/2021/EMIG/DCEA_EM-EMIG, relatif à la réhabilitation de 120 chambre au profit du CEA_EM-EMIG)

L'an deux mille vingt un et le 15 juillet à 14 heures 30 mns, sous la présidence de Monsieur Boukari Harouna, s'est tenue dans la salle de réunion de l'EMIG, la séance des travaux d'adjudication provisoire des marchés objet de l'Appel d'offres ouvert national n°002/2021/EMIG/DCEA_EM-EMIG, relatif à la réhabilitation de 120 chambre au profit du CEA_EM-EMIG)

Etaient présents aussi :

Commission Ad hoc d'Adjudication :

- | | |
|---|------------|
| 1. Amadou Abdoulaye, RPM/CEA/EMIG | Rapporteur |
| 2. Dandibi Bachir, représentant du Comité d'établissement | Membre |
| 3. Aissa Soumaila, représentante du MES/R | Membre |
| 4. Me BOUBEY Issoufou Huissier de Justice | Membre |

Comité d'Experts indépendant :

- | | |
|--|------------|
| 1. Mahamadou Saley, Ingénieur en Génie Civil de l'EMIG | Président |
| 2. Oumarou Almoustapha, Chef Div PMP/DCP au MES | Rapporteur |
| 3. Issoufou Abdou Moumouni, Chef SIM/C de l'EMIG | Membre |

Après les salutations d'usage, le Président de la commission a donné la parole au Président du Comité qui, à son tour a donné la parole au rapporteur du Comité d'Experts Indépendant pour présenter le rapport d'analyse.

Suite à l'exposé du rapporteur, les membres de la commission ad' hoc d'adjudication ont adopté ledit rapport après avoir formulé quelques observations qui ont été prises en compte et intégrées séance tenante.

(Handwritten signatures and initials)

Sur la base des résultats du rapport adopté, la Commission déclare :

- **Entreprise Youssouf Ahmed Abdoulaye (ENT EMA)** adjudicataire provisoire du **lot 1** pour un montant toutes taxes comprises de **cinquante un millions deux cent quarante un mille quatre cent (51 241 400) F CFA** ;
- **Aboubacar Ibrahim Bado. SARLU (IAB)** adjudicataire provisoire du **lot 2** pour un montant toutes taxes comprises de **trente-six millions deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent soixante (36 299 760) F CFA.**

PJ:

Liste de présence

Ont signé :

BOUKARI Harouna



AMADOU Abdoulaye



DANDIBI Bachir



Mme Aissa SOUMAILA



Maître BOUBEY Issoufou

